



Assemblée de la Communauté Musulmane
du Grand-Duché de Luxembourg

Célébration de la fête de l'Aïd al Fitr le 4 Juin 2019

Madame la directrice, Monsieur le directeur,
Madame la régente, Monsieur le régent,

La fête de l'Aïd al Fitr, la fête de la rupture du jeûne, est la deuxième plus importante fête religieuse du calendrier musulman et aura lieu le 4 juin. Cette fête qui suit la fin du mois de jeûne de Ramadan, est comparable avec la célébration de Pâques, et se tient habituellement dans l'atmosphère conviviale de la famille.

La Shoura, l'Assemblée de la communauté musulmane du Grand-duché de Luxembourg, reconnue par l'Etat luxembourgeois par le biais du conventionnement¹ du 26 janvier 2015, regroupant actuellement 9 associations islamiques au Luxembourg, vous prie de bien vouloir accepter les demandes de dispense des élèves et des étudiant(e)s musulman(e)s qui souhaitent célébrer cette journée très importante au sein de leurs familles.

Je vous remercie pour votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Shoura

¹ Loi du 23 juillet 2016 réglant le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel à la communauté musulmane du Grand-Duché de Luxembourg, arrêtant les exemptions en matière d'acquisition d'immeubles affectés à l'exercice du culte musulman et conférant la personnalité juridique à l'Assemblée de la Communauté musulmane du Grand-Duché de Luxembourg.